

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6377
23 mai 1965
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 22 MAI 1965 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte ci-joint de la résolution adoptée à la treizième session plénière, le 22 mai 1965.

"La dixième réunion de consultation des Ministres des relations extérieures décide :

1. Que le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains assumera les fonctions visées au paragraphe 3 de la résolution adoptée par la présente Réunion de consultation le 6 mai 1965;

2. Que la présente Réunion indiquera la mission et les objectifs de la force armée interaméricaine conformément au but unique énoncé au paragraphe 2 de la résolution du 6 mai.

3. De prier le Gouvernement brésilien de désigner le commandant en chef de la force armée interaméricaine, et le Gouvernement des Etats-Unis de désigner le commandant en chef adjoint de cette force.

4. De nommer un comité composé des membres désignés par le Président de la dixième Réunion de consultation pour étudier le fonctionnement et le maintien de la force armée interaméricaine, et de soumettre un rapport à la présente Réunion de consultation."^{1/}

^{1/} A cette même session, le Président a nommé comme membres du Comité les délégations du Brésil, du Costa Rica, de l'El Salvador, des Etats-Unis d'Amérique, du Honduras et du Nicaragua ainsi que celles des autres Etats membres qui fournissent des contingents à la force armée interaméricaine.

(Signé) William Sanders,
Secrétaire général adjoint de
l'Organisation des Etats
américains

65-12370

